

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

#### Arrêté du 21 mars 2014 approuvant la prise de participation par SOGEPA au capital de PSA Peugeot Citroën

NOR : *EFIT1406932A*

Par arrêté du ministre de l'économie et des finances et du ministre de la défense en date du 21 mars 2014, l'acquisition par la Société de gestion de participations aéronautiques (SOGEPA) de 69 866 666 actions émises par la société PSA Peugeot Citroën à une valeur nominale de 1 euro par action, correspondant à 14,1 % du capital de PSA Peugeot Citroën, part qui sera détenue à l'issue de l'opération, est approuvée.